

Utilisations pédagogiques d'Internet en 1999 : quelques observations

Connaissance des enseignants

➔ *Résumant un rapport établi par l'IGEN en juillet 1999, cet article rend compte des usages pédagogiques d'Internet observés dans les écoles, collèges et lycées de sept académies : des entretiens avec tous les acteurs concernés joints à une analyse en ligne de sites Internet ont permis d'enrichir la réflexion qui se pose désormais en termes d'intégration effective de l'utilisation des TICE dans les pratiques d'enseignement, en particulier dans les programmes des disciplines et dans les documents d'accompagnement de ces programmes.*

Les observations faites dans les établissements scolaires montrent que loin de s'effacer au profit d'un face-à-face élève/machine, l'enseignant est appelé à jouer un rôle différent certes, mais toujours déterminant, de médiateur de l'accès au savoir ; l'utilisation de l'ordinateur et des réseaux fait émerger de nouveaux types d'activités pédagogiques, individuelles ou par petits groupes, qui rendent nécessaire l'évolution des modes d'organisation du temps scolaire, un équipement conçu en terme de fonctions pédagogiques, et, s'agissant d'Internet, la généralisation, dans toutes les académies, de chartes déontologiques d'utilisation des sites institutionnels.

Jean-Michel BÉRARD
Inspecteur général de l'Éducation nationale

Dans le cadre des enquêtes nationales demandées à l'Inspection générale de l'Éducation nationale par les ministres, le thème 5 de l'année 1998-1999 portait sur les technologies d'information et de communication dans l'enseignement (TICE). Les rapporteurs du thème étaient J.-M. BÉRARD et G. POUZARD, IGEN, et le comité de pilotage était formé par l'ensemble des membres de la commission de l'informatique et des technologies de communication.

L'enquête, centrée sur les utilisations pédagogiques d'Internet dans les écoles, les collèges et les lycées, a conduit les Inspecteurs généraux dans sept académies. Des visites dans des écoles, collèges et lycées, des entretiens avec les responsables rectoraux, les Inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, des Inspecteurs pédagogiques régionaux, des IEN, des professeurs, des élèves et des élus locaux ont nourri la réflexion. Chacun des groupes de disciplines et de spécialités de l'IGEN a en outre procédé à un travail spécifique sur les utilisations d'Internet dans son domaine d'enseignement. Des analyses en ligne de sites Internet ont complété les observations faites sur le terrain. Le rapport a été remis au ministre en juillet 1999.

LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Sous les effets conjugués de l'impulsion donnée par l'institution, de l'intérêt et du fort investissement personnel de certains enseignants, des efforts financiers des collectivités territoriales et des attentes des parents d'élèves, on observe d'ores et déjà des réalisations de grande qualité : production de

sites d'école, de collège ou de lycée sur la Toile, utilisations pertinentes du courrier électronique en particulier.

Dans une phase où la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les technologies d'information et de communication est en cours, ces pratiques restent, tout à fait normalement, encore inégalement développées. On observe malheureusement, dans certains établissements, un clivage entre une minorité d'enseignants fortement impliqués et leurs collègues parfois peu concernés.

Il nous apparaît que le levier fondamental d'évolution de cette situation est l'intégration effective de l'utilisation des technologies d'information et de communication dans les pratiques d'enseignement, et en particulier dans les programmes des disciplines et dans les documents d'accompagnement de ces programmes.

Les utilisations d'Internet par les enseignants dans la préparation de leur travail

Les établissements supports de l'enquête avaient été choisis pour leur forte implication dans les utilisations d'Internet. Dans ces établissements, une proportion déjà notable d'enseignants (près de la moitié) utilisent Internet pour la préparation de leur travail. On constate en particulier la participation à des forums et des listes de diffusion disciplinaires ou par thème. Les sites institutionnels (sites nationaux propres à telle discipline, site Educnet, sites académiques, etc.) sont une ressource très employée pour la recherche et la mutualisation de documents pédagogiques.

Dans ce contexte, il conviendrait de définir, pour les sites institutionnels, un niveau de validation des documents mis en ligne : document de travail produit par tel enseignant ou tel établissement, document validé au niveau rectoral ou national. Il convient aussi d'encourager la production (par des équipes d'enseignants constituées à cet effet) et la mise en ligne de documents pédagogiques reflétant la volonté d'évolution et d'innovation de l'institution.

Les utilisations d'Internet par les élèves

L'enquête portait non sur les utilisations à la maison, mais sur les pratiques en classe, au CDI, à la BCD, en travail autonome.

De façon générale, les élèves travaillent actuellement sur Internet en présence d'adultes, et dans le cadre d'un travail scolaire déterminé par le professeur ou l'enseignant documentaliste.

La recherche, par les élèves, de documents sur la Toile reste encore peu fréquemment observée. Cela n'est pas essentiellement dû aux craintes d'accès à des sites dont les contenus seraient illégaux ou nuisibles. Il apparaît en fait que, dans l'état actuel de la maîtrise par les élèves de ce type d'outils, la recherche trop libre de documents sur la Toile est souvent d'un apport faible pour les apprentissages visés par l'enseignant. Actuellement, tant que les élèves n'ont pas une pratique aisée de ce type de recherche, ce travail nécessite d'être fortement préparé et encadré par l'enseignant, avec des objectifs précis liés à la séquence pédagogique.

Les observations faites montrent que, plus encore que pour les documents sur papier (journaux, livres) il convient de former les élèves à l'analyse critique des documents trouvés sur la Toile : quels en sont l'auteur, la date de publication ? Le document est-il un original ou a-t-il été modifié pour être mis en ligne, quels indices peut-on utiliser pour en évaluer la validité ?

Dans de nombreux établissements (et particulièrement dans des écoles) les enseignants et les élèves réalisent des sites témoignant d'une production de grande qualité. Le travail fait en classe dans divers domaines (français, mathématiques, arts plastiques, musique, sciences, etc.) conduit à la production de documents hypermédias au contenu dense et riche, et à la forme soignée. Le fait d'avoir à mettre en ligne le travail effectué, conduit les élèves à une exigence de qualité et de rigueur fort positive.

La correspondance électronique, souvent inspirée des pratiques en œuvre dans la pédagogie F REINET, prend une place notable à l'école primaire, dans les cours de langue au collège et au lycée, et dans des activités qui nécessitent la mise en commun de résultats provenant de diverses classes réparties parfois dans le monde entier. Comme pour la recherche sur la Toile, les enseignants insistent sur la nécessaire préparation de ce type d'activités. Les messages échangés sont, en général, travaillés en classe, en fonction de critères précis : correction linguistique, intérêt du contenu du message par rapport au thème traité.

La nature des pratiques observées conduit, nous semble-t-il, à deux types de réflexions.

De nombreuses études prospectives laissent entrevoir une évolution de l'acte pédagogique, où le maître s'effacerait devant un « dialogue » singulier élève/machine. Les observations faites au cours de l'année 1998-1999 montrent plutôt un rôle déterminant du maître en tant que médiateur d'accès aux savoirs. Ainsi, le travail critique sur la validité des documents trouvés sur la Toile est encore plus fondamental que pour les documents papier. La Toile

mondiale présente de fortes analogies avec la bibliothèque de Babel décrite par l'écrivain BORGÈS : on y trouve un ensemble de documents sans classement, sans organisation, sans critères de validité. L'acquisition de principes de recherche documentaire, en particulier grâce aux outils de recherche électroniques, est indispensable pour éviter d'obtenir des renseignements entachés d'un « bruit » les rendant inutilisables. De même, la préparation et le guidage du travail par l'enseignant, dans le cadre des objectifs d'apprentissage assignés au système éducatif, semblent essentiels. Pour la majorité des enseignants rencontrés, le travail fait en classe peut conduire à de remarquables réalisations (sites en ligne, correspondance scolaire), mais peut aussi, si l'on n'y met quelques garde-fous, conduire à un « butinage » sans objectifs ou à des échanges en ligne sans contenu, où l'aspect ludique l'emporterait sur les apprentissages.

Les pratiques observées au cours de l'enquête, si elles prennent des formes nouvelles compte tenu des technologies utilisées, sont le plus souvent dérivées de pratiques pédagogiques déjà connues (correspondance scolaire, recherche documentaire...). Les utilisations de fonctions telles que « salles de conférence virtuelle », « tableau partagé », « prise en main à distance de l'ordinateur », qui pourraient apporter des possibilités d'individualisation du travail ou de travail en équipe, sont encore peu ou pas observées. De même, les développements attendus des didacticiels, qui conduiront à une analyse fine des réponses et des causes d'erreur des élèves, en leur proposant des parcours individualisés sont encore peu perceptibles sur le terrain. La nature des équipements, le mode de travail des élèves sur les machines font que des activités individuelles ou par petits groupes seraient souhaitables pour l'évolution des pratiques pédagogiques. Actuellement, les emplois du temps (surtout au collège et au lycée) sont généralement conçus pour que les élèves travaillent par classe entière ou par demi-classe. Or, outre les utilisations de l'ordinateur et des réseaux, de nouveaux types d'activités pédagogiques se font jour : travail autonome, travaux personnels encadrés, aide personnalisée... Une évolution de la structuration des emplois du temps semble donc indispensable, et des expérimentations devraient être conduites à ce sujet, pour évoluer vers des modes d'organisation du temps scolaire répondant mieux aux besoins actuels.

LES ÉQUIPEMENTS

La nature des équipements, leur localisation dans l'établissement comportent d'évidents aspects pédagogiques.

Pour des raisons de sécurité, les ordinateurs du « plan informatique pour tous », et des générations qui ont suivi, ont souvent été regroupés dans une « salle informatique » ; cette disposition induit un certain type de travail : travail collectif, guidé par le maître, sur un sujet déterminé et commun à l'ensemble des utilisateurs. Ce type de travail est utile, mais les emplois des machines doivent maintenant être diversifiés : équipement des BCD et des CDI, zones spécifiques à telle discipline ou groupe de disciplines (disciplines scientifiques par exemple), accès au réseau de l'établissement généralisé dans les salles de classe et salles de professeurs, utilisation de machines et de dispositifs de projection collective facilement transportables, etc.

Les évolutions techniques sont rapides : peut-être le câblage coûteux des locaux de l'établissement sera-t-il bientôt obsolète ? Il convient en tout état de cause d'approfondir la réflexion sur la nature pédagogique des équipements nécessaires, pour permettre des pratiques diversifiées et répondant aux besoins cités plus haut (aide individualisée, travail autonome, travail collectif en classe...). Des guides d'équipement, rédigés non en termes techniques, mais en termes de fonctions pédagogiques à remplir, devraient être mis par le ministère à disposition des collectivités territoriales.

LES QUESTIONS JURIDIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

Les observations font apparaître deux types de problèmes : – le respect des textes en vigueur. Les divers textes actuellement en vigueur ne sont pas toujours connus. Ainsi, la loi sur les fichiers nominatifs est parfois ignorée, les fichiers ne sont pas toujours déclarés à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). De même, les textes sur le respect de la propriété intellectuelle sont parfois contournés. Notons cependant que les dérives sur ce premier type de problèmes sont assez rares ; – les particularités des utilisations dans le cadre du système éducatif. Le fait que les utilisations qui font l'objet de l'étude, ont lieu dans le cadre du système éducatif impose, nous semble-t-il, la prise en compte de contraintes particulières.

Ainsi, les sites institutionnels (école, collège, lycée, ...), même hébergés par des prestataires privés, devraient être clairement identifiés en tant que sites institutionnels. Le principe de l'existence d'un responsable de publication de ces sites devrait être généralisé, à l'instar de ce qui existe pour les journaux scolaires.

Certaines académies ont déjà mis en place une charte déontologique d'utilisation des sites. Ces chartes, au contenu variable d'une académie à l'autre, expriment de façon générale le fait que le site est utilisé dans le cadre des objectifs de l'école publique : laïcité, absence d'objectifs commerciaux en particulier.

L'existence de telles chartes nous semble devoir être étendue à l'ensemble des sites. La réflexion sur le contenu de ces chartes participe de l'éducation civique, juridique et sociale. Loin de décourager l'initiative, ces chartes permettent une réflexion sur la liberté d'expression, en lui donnant un cadre, nécessaire comme on le sait.



Les actions en cours (politique d'équipement, de production de logiciels et de formation, place des technologies d'information et de communication dans les nouveaux programmes) conduiront à des évolutions rapides sur nombre des points observés. D'emblée, le fort investissement des enseignants laisse augurer de la confiance que l'on peut placer dans ces évolutions ■

THÈME